

**délibération :
DE_2026_4_28**

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**Objet : Délibération
désignant le représentant
de la commune à la SPL
Ventoux-Provence**

L' an deux mille vingt six, le vendredi 24 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil municipal, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, Le Maire.

Date de convocation du : 17 Avril 2026

Présents : Madame PLANCHER Dominique, Monsieur de CABISSOLE Thierry, Madame BRES Sylvie, Monsieur RUEL Bruno, Madame LEROY Cécile, Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno, Madame PLANCHOT Catherine, Monsieur PASDELOU Philippe, Madame RICARD Catherine, Madame BRUYERE Cécile, Monsieur DUMONT Guillaume, Madame BARBASTE Elodie, Monsieur MONTELEONE François, Madame PASCAL Jeanne-Marie

Pouvoirs :

Monsieur PREVOST Charles a donné pouvoir à Monsieur de CABISSOLE Thierry

Absent(s) : Monsieur PREVOST Charles

Secrétaire de Séance : Madame Cécile LEROY

Rapporteur : Thierry de Cabissole

La SPL est une société publique locale de développement et de promotion du tourisme, de la culture et du territoire Ventoux-Provence. Elle a été créée le 1 juillet 2017.

Elle a été créée par la Cove pour regrouper l'Office de Tourisme de Carpentras et ceux des communes adhérentes de la Cove.

Les missions de la SPL sont d'accompagner les socio-professionnels, de participer aux actions de développement du territoire, gérer la taxe de séjour.

Il est nécessaire de désigner une personne pour représenter la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE

DE DESIGNER Madame Jeanne-Marie PASCAL, représentant la commune auprès de la SPL Ventoux-Provence.

DE DONNER pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal.
Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont
signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Maire,

Dominique PLANCHER



La secrétaire,

Cécile LEROY

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

27/04/2026

ID : 084-218401438-20260424-DE_2026_4_28-DE

Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue de Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 36 27 86 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
Emis le 24/04/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 27/04/2026

LA MAIRE



Dominique PLANCHER